

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 17 MARS 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept mars, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le dix mars 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme MARY, M. BLANCHARD, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO,

Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. FABRE, M. BOYER, M. QUINETTE, M. LAVAUD,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

| | |
|-----------------------|----------------------------|
| Mme PEGORIER-LELIEVRE | (pouvoir à M. HAQUIN) |
| M. NACCACHE | (pouvoir à M. BLANCHARD) |
| Mme BOUVET | (pouvoir à M. PORTELLI) |
| Mme BERNIER | (pouvoir à Mme MEZIERE) |
| M. LAHSSINI | (pouvoir à M. EL MAHJOUBI) |
| M. QUENUM | (pouvoir à Mme MARY) |
| M. TCHENG | (pouvoir à M. FABRE) |

ABSENTE :

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme CASTRO FERNANDES qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 16 DECEMBRE 2015 ET 10 FEVRIER 2016

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

1) - APPROUVE les avenants de transfert prévoyant la reprise par la communauté d'agglomération Val Parisis des marchés suivants passés par la Commune d'Ermont :

- marché n°95120 15 024 relatif à la dératissage de l'ensemble du réseau des égouts de la Commune d'Ermont, dont le titulaire est la société TECHMO HYGIENE ;
- marché n°95120 15 032 relatif aux travaux de réhabilitation par gainage structurant du réseau d'assainissement de la Commune d'Ermont, dont le titulaire est la société ENVIRONNEMENT TPL ;
- marché n°95120 15 036 relatif aux prestations d'entretien et de diagnostic des canalisations et ouvrages annexes du réseau d'assainissement de la Commune d'Ermont (lot n°1 : les espaces routiers et leurs dépendances), dont le titulaire est la société SANET.

- **AUTORISE** le Maire à signer lesdits avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

2) - AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage sise rue du 18 Juin à la communauté d'agglomération Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

3) - APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune ainsi que la programmation des travaux sur 9 ans ;

- **AUTORISE** le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet et à prendre toute décision, accomplir toute formalité et signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision ;

- **AUTORISE** les travaux mentionnés nécessaires à la mise en conformité ;

- **AUTORISE** le Maire à prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe « Générations Ermont »)

Pour : 30

4) - APPROUVE le pré-programme des travaux ;

- **AUTORISE** le Maire à lancer une procédure de concours restreint pour la construction d'un conservatoire sur la place du foirail à Ermont ;

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe « Générations Ermont »)

Pour : 30

- **DESIGNE** les 5 membres élus pour participer au jury en vue de la sélection d'un maître d'œuvre pour l'opération susvisée, et leurs suppléants comme suit dans le tableau :

Membres à voix délibérative :

Représentants du Maître d'Ouvrage : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

| Nombre de membres | Noms des titulaires | Nom des suppléants |
|--|--|--|
| Concours de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un conservatoire M. PORTELLI, Président du jury + 5 membres titulaires et 5 membres suppléants | - M. HAQUIN (32 voix) - M. BLANCHARD (32 voix) - Mme DUPUY (32 voix) - Mme BOUVET (32 voix) - M. TCHENG (membre de l'Opposition) (32 voix) | - Mme PEGORIER (32 voix) - Mme MARY (32 voix) - M. TELLIER (32 voix) - Mme NEVEU (32 voix) - M. BOYER (membre de l'Opposition) (32 voix) |

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 32
Votes blancs : 2

- **PREND ACTE** que le jury sera, outre les membres élus, composé comme suit :

1^{er} collège : Représentant le Maître d'Ouvrage

- M. PORTELLI, Sénateur-Maire et Président du Jury

- Les cinq membres désignés précédemment

2^{ème} collège : 2 personnes désignées par le Président du Jury (conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics)

3^{ème} collège : 4 personnes qualifiées

4 Maîtres d'œuvre compétents dans le domaine et désignés par le Président du Jury

4^{ème} collège : Institutions et autres

- Madame le Trésorier-Payeur Municipal

- Un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

- **FIXE** la rémunération des maîtres d'œuvre, membre du jury à 360 €HT / demi-journée de présence ;

- **FIXE** à 3 le nombre minimum de candidats qui seront admis à présenter une offre et à 19 500 €HT, le montant de la prime octroyée conformément aux dispositions de l'article 74-III du Code des Marchés Publics ;

- **DIT** que la prime allouée au lauréat du concours constituera une avance sur rémunération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - **CONFIRME** le principe de la délégation de service public par voie d'affermage pour l'exploitation du marché d'approvisionnement Saint-Flaive ;
- **AUTORISE** le Maire à engager une procédure de mise en concurrence sur la base du cahier des charges, et de négocier avec les sociétés dont la candidature aura été admise, après ouverture des plis par la commission légale créée à cet effet ;
- **DESIGNE**, par vote à bulletins secrets, les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants après élection à la proportionnelle au plus fort reste qui constitueront la Commission de délégation de service public compétente.

| Nombre de membres | Noms des titulaires | Nom des suppléants |
|---|--|---|
| Commission de Délégation de service public pour le marché Saint-Flaive M. PORTELLI, Président + 5 membres titulaires et 5 membres suppléants | - M. HAQUIN (33 voix) - M. NACCACHE (33 voix) - Mme BOUVET (33 voix) - Mme PEGORIER (33 voix) - M. TCHENG (membre de l'Opposition) (33 voix) | - M. HERBEZ (33 voix) - Mme NEVEU (33 voix) - Mme MARY (33 voix) - M. TELLIER (33 voix) - M. BOYER (membre de l'Opposition) (33 voix) |

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 33
Vote blanc : 1

- 6) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes jointe en annexe concernant la réalisation des prestations de contrôles réglementaires et périodiques des installations techniques du patrimoine de la Commune d'Ermont et des Syndicats Intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - **AUTORISE** le Maire à signer la charte « Bien Vieillir en Val d'Oise » avec le Département du Val d'Oise et le CODERPA.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - **AUTORISE** le Maire à signer avec la Commune de Domont, la convention de mise à disposition de cinq chars (plateaux et tracteur) à titre gratuit, pour l'organisation de leur carnaval, du samedi 2 avril 2016.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) - **APPROUVE** la convention de mise à disposition du centre technique, sis rue du centre technique à Ermont entre la Commune d'Ermont et la police nationale et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IV - CULTURE

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique car l'actuelle convention ne permet pas l'utilisation de photocopies d'œuvres musicales imprimées lors des épreuves d'examens et concours.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - **FIXE** les formats et tarifs publicitaires pour le programme de la saison culturelle 2016/2017 comme suit :
- 1 page : **1 540 €HT**
 - ½ page (en largeur ou en hauteur) : **822 €HT**
 - ¼ de page : **427 €HT**
 - Bannières (10 cm x 3 cm) : **214 €HT**
 - Le format du programme est de 21 cm x 15 cm.
- Autorise le Maire à signer les contrats correspondants avec les annonceurs.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention type de mise à disposition des équipements culturels de la commune avec les différents demandeurs. Cette convention fixe les horaires d'ouverture et de fermeture et le montant d'une caution de 800,00 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - EDUCATION

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **ATTRIBUE** une subvention au collège Jules Ferry d'un montant de 660 € pour le séjour « L'Alsace au cœur de l'Europe » pour commémorer la libération de l'Europe du 13 au 15 avril 2016, en Alsace pour 55 élèves de classe de 3^{ème}

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - **ATTRIBUE** une subvention à l'école Victor Hugo d'un montant de 889,15 € pour la participation de 27 élèves au séjour « Projet Théâtre et nature à Mandres les roses » du 1^{er} au 3 juin 2016.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du collège Jules Ferry d'un montant de 440 € pour le voyage en Bretagne de 55 collégiens.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - **PREND ACTE** que l'indemnité versée aux parents des élèves lycéens ermontois scolarisés dans les établissements de la commune et titulaires de la carte Imagin'R représente 25% du prix de la carte ;
- **AUTORISE** le règlement des subventions aux familles des lycéens pour l'année 2016.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **SOLLICITE** des subventions d'aide à l'investissement auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation du centre socio-culturel des Chênes (2^{ème} tranche) ;
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - **SOLLICITE** des subventions d'aide à l'investissement auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour les travaux de réfection de la toiture du complexe sportif Gaston Rebuffat ;
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - **SOLLICITE** des subventions d'aide à l'investissement auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour les travaux de construction d'un nouveau conservatoire de musique, théâtre et danse ;
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - **SOLLICITE** des subventions d'aide à l'investissement auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour les travaux de construction et d'extension-restructuration du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs Victor Hugo ;
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - **APPROUVE** le programme d'actions triennal présenté par le bailleur OSICA au titre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le cadre du Contrat de ville 2015 – 2020 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB et tout document s'y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - **APPROUVE** la convention entre l'académie de Versailles et la commune d'Ermont pour l'aide au fonctionnement du CIO (Centre d'Information et d'Orientation) d'Ermont précisant que la Commune d'Ermont mettra gratuitement à disposition des bureaux et des locaux administratifs de l'espace jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 et prendra en charge sur son budget propre les charges liées au bâtiment (électricité, fluides, chauffage, maintenance des locaux, nettoyage des locaux, taxes sur les bureaux et impôts locaux).
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention entre l'académie de Versailles et la commune d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VIII - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Motion proposée par M. Patrice LAVAUD du Groupe « Energie Citoyenne Ermont » :

Faciliter l'accès à l'hôpital Simone Veil d'Eaubonne et respecter les usagers.

Le Conseil municipal demande :

- **La construction d'un abris-bus et l'installation de bancs** pour permettre aux patients de l'hôpital d'Eaubonne et aux visiteurs d'attendre les bus à l'abri et de pouvoir s'asseoir ;
- **L'arrêt immédiat des verbalisations, injustifiées, de 135 €** des véhicules stationnés sur les trottoirs aux entrées de l'hôpital (rue de St Prix ou rue Flammarion) ;
- **L'autorisation de stationner près de l'entrée de l'hôpital** (peut-être envisager une zone bleue avec disque) ;
- **La présence permanente de personnel et de caméras aux deux accueils.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h20.



Pour extrait conforme,

(Signature)

Le Maire,
Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHE le 24 MARS 2016